

Anor infos



> DOSSIER

Une première pour la dernière
des friches Anoriennes **P.11-13**



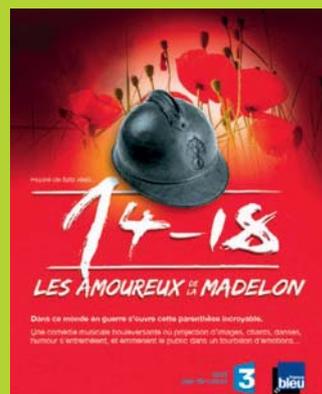
LA VIE LOCALE
ASSOCIATIVE **P.16**

L'Association
"A la croisée
des savoir-faire"



FESTIVITÉS
À VENIR **P.24**

Spectacle 14-18
"Les Amoureux de
la Madelon"





Le mot du Maire	page 3
Etat Civil	page 4
Extraits des Conseils Municipaux	pages 5 à 8
Réceptions – Mises à l'honneur	page 9
Équipement – Aménagements	page 10
Le Dossier	pages 11 à 13
Information - Population	pages 14-15
La vie locale associative	page 16
CCAS-Solidarité	page 17
Travaux	pages 18-19
Jeunesse	pages 20-21
Festivités passées	pages 22-23
Festivités à venir	page 24

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR
 Tél. : 03 27 59 51 11
 Télécopie : 03 27 59 55 11
 Site internet : www.anor.fr
 Courriel : contact-mairie@anor.fr
Application mobile "My Anor" téléchargeable sur

Google Play



et App Store



Horaires d'ouverture : le lundi de 08h30 à 12h et de 14h à 18h, et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30. Fermée le samedi. Attention, durant la période estivale, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 30 juillet au 31 août 2018 inclus**.

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

Salle Lobet - Rue Pasteur - Espace François Mitterrand 59186 ANOR
 Tél. : 09 62 68 31 58
 Courriel : contact-bibliotheque@anor.fr

Horaires d'ouverture : le mardi de 16h à 18h et le vendredi de 16h à 20h. Attention, durant la période estivale, la Bibliothèque sera **fermée du 06 août au 05 septembre 2018 inclus**.

• Ouvertures/Fermetures des commerces en période estivale

BOULANGERIE « L'ANOR EXQUIS » (33 Rue Pasteur) : Fermeture du 27 août au 12 septembre 2018 inclus.

BOULANGERIE RENAUX (1 Rue de Trélon) : Fermeture du 27 juillet au 26 août 2018 inclus.

AUX DELICES D'OR (Mme Oriane TROCLET) : Fermeture du 25 juillet au 15 août 2018 inclus.

CARREFOUR Contact : Ouvert aux horaires habituels (*ouvert tous les jours de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h*).

PHARMACIE DES FORGES : Ouvert aux horaires habituels (*du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h*).

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke.
 16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR
 Tél. : 03 27 59 57 69

Courriel : si.anor59186@gmail.com

Page Facebook : Anor Syndicat d'Initiative.

Horaires d'ouverture : Jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h, et de 14h à 16h. **Fermeture** du lundi au mercredi toute la journée.

• A NOTER sur votre Agenda:



Journée à la Mer – WISSANT

Organisée le **jeudi 23 août 2018** par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor. Date limite d'inscription fixée au [vendredi 3 août 2018](#). **77 places disponibles**. Renseignements en Mairie au **03 27 59 51 11** (détail complet en page 17).



ANOR, UNE COMMUNE JEUNE ET DYNAMIQUE. DE LA VOLONTÉ ET DE LA DÉTERMINATION.

CHÈRES ANORIENNES, CHERS ANORIENS,

Les enfants sont maintenant en vacances et la Commune leur propose de multiples activités. Nos services techniques vont s'activer pour procéder aux aménagements nécessaires dans les écoles liés aux modifications générées par le dédoublement des classes de CP. Dès le départ, j'ai positionné la Mairie en répondant favorablement à la proposition de l'Education Nationale concernant les écoles situées en REP (réseau d'éducation prioritaire) d'avoir des classes de 12 élèves maximum dans **l'intérêt premier de l'épanouissement et de la réussite des enfants**. L'information de l'organisation finale, arrivée très tardivement, début juillet nous pénalise, il faut le reconnaître. Nous serons au rendez-vous concrètement pour la rentrée scolaire de septembre avec des dédoublements de salles de classes à l'école du Centre le Petit Verger et à l'école Daniel Vincent. Beau challenge en perspective. Je fais entièrement confiance aux équipes techniques pour relever ce défi.



Nous continuons notre chemin dans le domaine du **développement durable et de la 3^{ème} révolution industrielle**. L'ancien cinéma "Le Majestic" (salle Beauné) dans l'Espace François Mitterrand s'est couvert sur son "côté sud" de panneaux photovoltaïques donnant naissance à **deux centrales, une de production électrique de 36 kw et une d'auto-consommation d'une partie des besoins municipaux de 6 kw**. Il faut retenir dans ces projets, la mobilisation générale, autour de l'association SOLIS Métropole et du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Une contribution participative citoyenne a permis d'atteindre les 17.000 € attendus grâce à la mobilisation de 35 particuliers, de 2 entreprises et de 3 clubs cigales. Je les remercie très chaleureusement pour leur engagement à soutenir cette initiative, la **1^{ère} de l'Arrondissement d'Avesnes**. Il faut le souligner et en être fier !

"Anor, Commune de challenges ! ..."

Anor, Commune de challenges ! Nous souhaitons préserver cet état d'esprit. C'est pourquoi, nous avons décidé de répondre à un **projet national "d'Ecoquartier" sur le site de la Verrière Blanche**. Cela nécessite, vous en doutez, l'excellence des démarches, de l'argumentaire, des objectifs et une qualité irréprochable dans les réponses. Les travaux ont commencé depuis plusieurs semaines. Je vous invite d'ailleurs à faire le détour (dans le bon sens de circulation bien évidemment) afin d'apprécier les premiers aménagements.

L'ancienne école maternelle, le "36" quant à elle, ouvre ses portes, ses murs, ses fenêtres et commence sa métamorphose interne.

Je vous invite à la lecture des différents articles de ce journal. N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations, vos critiques, vos suggestions... elles seront les bienvenues pour toujours améliorer le service. Profitez de cette période pour vous ressourcer, retrouver votre famille et vos proches, découvrir ou redécouvrir Anor sous ces différentes facettes. **Devinez les ambassadeurs de notre belle Commune**, elle le mérite bien !

Je vous assure de mon entier dévouement et de mon écoute.

Bien sincèrement.

Jean-Luc PERAT,

Maire d'Anor

Président de la C.C.S.A,

Ancien député et Conseiller Général honoraire



(décembre 2017 à juin 2018)

★ Bienvenue à

- Eloïse CONTESSE
01/12/17
- Loutchiana LABROCHE
05/12/17
- Ylan DUCHESNE
30/12/17
- Aurora POGHOSYAN
10/01/18
- Charline CARLIER
11/01/18
- Baptiste ALAIVOINE
28/01/18
- Arthur WALLERAND
09/02/18
- Zoé BOUTTEFEUX KRYZWY
12/02/18
- Mathis DEHUE
22/03/18
- Aaron AUBERT
29/03/18
- Victoire PAYEN CAMUS
09/04/18
- Léonardo MATHIEU
16/04/18
- Armand BOUCAUX
03/05/18
- Léanna MARIE DUSSART
10/05/18
- Naël POREZ
06/06/18
- Emma BIZOUX
06/06/18



★ Nos condoléances aux familles et amis de

- | | | |
|--|---|--|
| 02/12/2017 Héloïse LEFEBVRE
veuve MEOT | 21/01/2018 Gérard LOUVET | 31/05/2018 Annick POULAIN
épouse FOSSEY |
| 09/12/2017 Marie-Hermine
DOBBELSTEIN épouse DESCHAMPS | 08/05/2018 Bernard MOREAU | 11/06/2018 Jean-Jacques
DOBBELSTEIN |
| 21/12/2017 Rosette THIBAUX
veuve DHAMELINCOURT | 15/05/2018 Marcelle LACHAMBRE
épouse LARCHER | 13/06/2018 Christian PARANT |

★ Tous nos vœux de bonheur

- Cédric GROUZELLE et Laura IFFLY
23/12/17
- Bernard BLEUSE et Evelyne WAIRY
06/01/18
- Thomas HOULLIER et Mandy IFFLY
10/02/18
- David BISOUX et Elisabeth PIREZ
19/05/18



★ Le PACS - Pacte civil de solidarité

Depuis le 2 novembre 2017, l'enregistrement de la déclaration du **Pacte Civil de Solidarité (Pacs)**, sa modification et sa dissolution, ont été transférés des tribunaux d'instance aux Mairies.

En quoi consiste le PACS :
[Un contrat avec des droits et des devoirs](#)

Le Pacs, instauré en 1999, est un **contrat conclu** entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, **pour organiser leur vie commune**. Les partenaires doivent rédiger une **convention**, puis la faire enregistrer à la Mairie du domicile ou chez un notaire.

Les partenaires pacsés ont des **obligations réciproques**, comme s'apporter une **aide matérielle** (*contribution aux charges du ménage : dépenses de loyers, de nourriture, de santé...*) et une **assistance** en cas de difficultés (maladie, chômage, etc). Le Pacs produit des effets en matière fiscale, sur les droits sociaux, les biens et le logement des partenaires. En revanche, la conclusion d'un Pacs ne produit aucun effet sur le nom d'usage et la nationalité.

Enregistrement du Pacs

Les futurs partenaires peuvent s'informer en Mairie (un dossier leur sera remis, celui-ci est composé des formulaires Cerfa : convention-type, déclaration conjointe de PACS et attestations sur l'honneur, une notice explicative, un document présentant les différentes conséquences engendrées par la conclusion du Pacs et du mariage, et la liste des pièces à fournir telles que actes de naissance, carte nationale d'identité...).

Ils doivent ensuite déposer ce dossier à la Mairie **du lieu de leur résidence commune**. Une fois le **dossier contrôlé et réputé complet**, ils se verront proposer un **rendez-vous en Mairie** avec l'Officier d'état civil, en vue de l'enregistrement du Pacs.

Les futurs partenaires doivent se présenter **en personne**. Il n'est pas possible de se faire représenter par un tiers sauf situation très particulière.

Un **récépissé d'enregistrement** est délivré à l'issue de la signature du PACS. Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

Attention : L'officier d'état civil ne garde aucune de copie de la convention. À charge pour les partenaires de la conserver.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale – PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile My Anor à télécharger sur Google Play ou l'App Store

Séance du 14 décembre 2017 (extrait)

Les Anoriens pourront encore bénéficier de subventions pour la rénovation de leurs façades pour les 3 prochaines années (2018-2020).

139 : c'est le nombre exact de façades qui ont été rénovées depuis l'origine de la politique municipale mise en place par la Commune pour soutenir la rénovation des façades. Ce qui correspond à 1,37 M d'€ de travaux HT réalisés et plus de 337.000 € de subventions municipales accordées.

Même si au cours du dernier programme 2015-2017 le nombre de façades traitées a particulièrement diminué, les élus du Conseil Municipal ont renouvelé pour 3 ans les subventions façades.

Ainsi, 30 % d'aides du montant HT des travaux pourront être attribués aux Anoriens souhaitant rénover leurs façades durant les 3 prochaines années.

La délibération précisant les modalités de cette opération est consultable sur le site internet de la Commune www.anor.fr – rubrique TELECHARGEMENT.



Pour bien préparer l'année 2018, le Conseil Municipal anticipe !

En effet plusieurs décisions à l'ordre du jour de cette séance ont permis de préparer l'année à venir, notamment d'un point de vue financier.

Après avoir validé la dernière décision modificative à apporter au budget 2017, les élus ont donné l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite

du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Anor Europe, le Football Club d'Anor et Festiv'Anor, se verront verser de manière anticipée sur l'exercice 2018, 50 % du montant des subventions attribuées l'année passée afin que les associations puissent faire face à leurs engagements de début d'année.

Des décisions qui démontrent l'attachement tout particulier de la Commune au monde associatif.

En bref... Les autres décisions prises...

- Evolution de 1,5 % de certains tarifs municipaux au 1er janvier 2018 – favorable à l'unanimité
- Projet de requalification et d'aménagement de la Verrerie Blanche : unanime pour la convention à passer avec Noréade relative à la rétrocession et au classement dans le domaine public des réseaux d'eau et d'assainissement du quartier de la Verrerie Blanche
- Classement voirie communale : classement de l'aire de retournement située en fin de l'Impasse Saint-Sauveur – favorable à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2015-2017 de rénovation de façades : attribution d'une subvention municipale pour les travaux de M. DEFEVER rue de la Verrerie Noire – favorable à l'unanimité
- Conseil Régional des Hauts-de-France : demande de subvention pour la création d'un équipement multifonctionnel aux normes HQE : Le 36 – favorable à l'unanimité
- Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité pour changement d'opérateur – favorable à l'unanimité
- Communauté de Communes Sud Avesnois : transfert de nouvelles compétences voirie et logement social favorable à l'unanimité
- Communication du suivi des subventions
- Communication des différentes informations

Flashez le code à l'aide
de votre Smartphone pour accéder
au Procès-verbal complet



Séance du 23 février 2018 (extrait)

Entre Résultat et stratégie, les finances communales sont analysées à la loupe !

Pédagogique et facile de lecture, grâce à la présence de nombreux graphiques, le rapport d'orientations budgétaires a permis aux conseillers municipaux de prendre connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune.

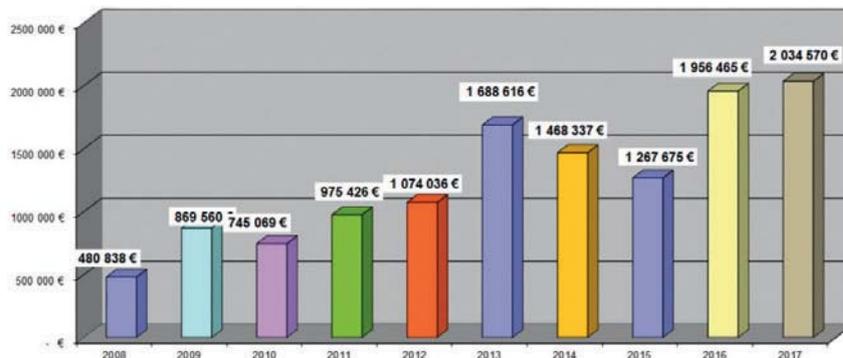
Le rapport complet est consultable sur le site de la commune : www.anor.fr rubrique votre mairie - téléchargement ou directement à l'aide du lien ci-après : <http://www.anor.fr/fichiers/telechargements/266.pdf>

Après débat et vote, les Conseillers Municipaux ont retenu de poursuivre la stabilisation des taux d'imposition, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment celles des ressources humaines et l'engagement de 2 importantes opérations d'investissement : la requalification de la friche de la Verrerie Blanche et LE 36 complexe multi-fonctionnel aux normes HQE.

Ces 2 projets phares pour respectivement 3,5 M. d'€ et 2,3 M d'€ s'inscrivent dans un calendrier aujourd'hui arrivé à maturité.

En effet, Anor bénéficie "d'un alignement de planètes"

Evolution du Résultat de clôture de la ville d'Anor (Toutes sections)



particulièrement favorable avec une progression du résultat de clôture à hauteur de plus de 2 M d'€ jamais atteint par le passé, une réduction de plus de 850.000 € de son encours de dette depuis 2011, des subventions à hauteur de 70 % soit 3,2 M d'€, des taux d'intérêts d'emprunts bas et des durées de remboursements longues auprès notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations, et enfin des cessions de patrimoine envisagées au cours de l'année 2018.

Le bio local confirmé pour Anor au travers d'une charte avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Introduit depuis 2009 et sans cesse augmenté depuis, les produits locaux du restaurant scolaire municipal représentent + de 30 % et 10 % pour les produits issus de l'agriculture biologique, alors que le bio représente 3,5 % des contrats en restauration scolaire en France.

Compte tenu de cet engagement et conscient de l'impact que peuvent avoir les pratiques de production alimentaire sur l'environnement, la population et l'économie, Anor va signer une charte avec le Parc pour développer cette agriculture biologique et local.

En participant à l'appel à projet intitulé "Développer le bio local en restauration collective", la Commune bénéficiera d'un appui de l'association A PRO BIO pour sa stratégie d'approvisionnement en produits bio régionaux.



En bref... Les autres décisions prises...

- Attribution d'une subvention de 300 € à l'association « Care & Share » – à l'unanimité
- Attribution d'une subvention de 250 € à l'association du Foyer Socio-Educatif du Collège Joliot Curie de Fourmies – à l'unanimité
- Etablissement Public Foncier Nord- Pas de Calais – Opération portage foncier du 5-7 Place du Poilu : désignation de la SA d'HLM l'Avesnoise en qualité de mandataire – favorable à l'unanimité
- Caisse d'Allocations Familiales : renouvellement de la convention de partenariat relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements – favorable à l'unanimité
- Effectif du Personnel : modification du tableau des emplois du personnel communal permanent – favorable à l'unanimité
- Jury des examens de l'Ecole Municipale de Musique : modification à la délibération du 30/06/2017 – favorable à l'unanimité
- SIRPP : Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public des collectivités du territoire Sambre-Avesnois : engagement de la participation financière communale – favorable à l'unanimité
- Communication du suivi des subventions, des différentes informations et remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet





Séance du du 05 avril 2018 (extrait)

2018 : un budget exceptionnel !



En ayant réussi à tripler ses crédits consacrés à l'investissement, Anor dispose d'un budget 2018 tout à fait exceptionnel.

Ce dernier intègre notamment les 2 derniers projets phares du mandat sur les 6 initialement prévus : la requalification de la Verrerie Blanche en éco quartier pour 3,3 M d'€ et LE 36 – espace multifonctionnel et intergénérationnel aux normes HQE pour 2,3 M d'€.

C'est grâce à un "alignement de planètes" particulièrement favorable

et à un excellent "timing" que ce budget 2018 a pu être construit et élaboré avec une progression de résultat de clôture de plus de 2 M d'€ jamais atteint jusqu'alors, une réduction significative de l'encours de dette de 850.000 € depuis 2011, des subventions à hauteur de 70 % soit 3,2 M d'€, des cessions de patrimoine pour 400.000 € et des taux d'intérêts d'emprunts historiquement bas assortis de durées longues.

Du côté du fonctionnement, il faut noter la progression de la part consacrée à l'autofinancement qui bondit de plus de 85 % passant de 247.000 € à 460.000 €, la contraction des charges à caractère général, la non évolution de celles relatives au personnel communal et la légère progression de la fiscalité locale de 2 % de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie, le taux de taxe foncière non bâtie restant à l'identique.

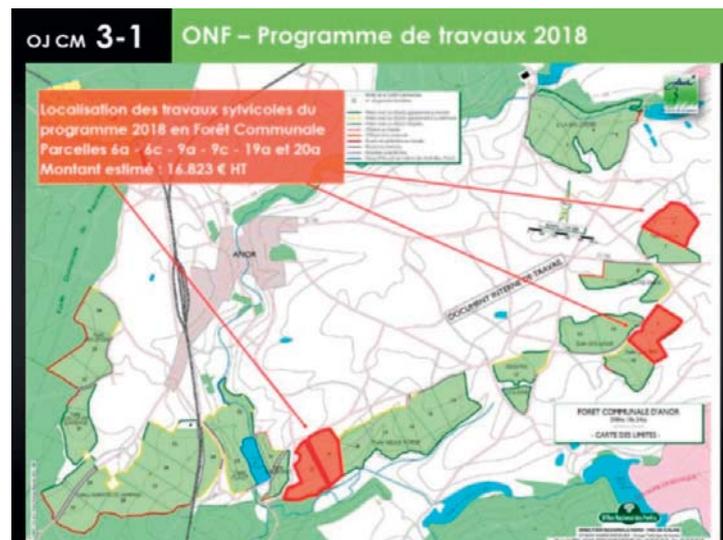
+ de 40.000 € votés pour soutenir le monde associatif.

Suite aux propositions élaborées par la Commission

vie associative 40.100 € ont été votés pour soutenir les associations Anoriennes. Ce soutien permet aux sportifs mais également à l'ensemble des passionnés de loisirs de s'adonner aux différentes pratiques proposées à Anor.

La forêt a son programme pour 2018 !

Plantations, dégagements, nettoyage, dépressage et cloisonnement sylvoles rythmeront l'année 2018 et son programme de travaux proposé par l'Office National des Forêts qui vient d'être adopté par les conseillers municipaux pour un total de plus de 20.000 €.



En bref... Les autres décisions prises...

- Trésor Public : dépenses à imputer au compte « Fêtes et Cérémonies » – favorable à l'unanimité
- Fixation de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2018 d'un montant de 479,86 € – à l'unanimité
- Résidence du Marais : cession des biens et résiliation partielle anticipée du bail emphytéotique – favorable à l'unanimité
- Résidence du Fort : cession des biens et résiliation anticipée du bail emphytéotique – favorable à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2018-2020 de rénovation de façades : attribution d'une subvention municipale pour les travaux de M. DEFEVER rue de la Verrerie Noire – favorable à l'unanimité
- Personnel Communal : Médecine professionnelle - adhésion au service Pôle Santé Sécurité au travail du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – favorable à l'unanimité
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord : avis favorable à la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- SIDEN-SIAN : approbation des modifications statutaires du SIDEN-SIAN
- Motion du Conseil Municipal relative aux menaces sur les trains intercity
- Communication des différentes informations et remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



Séance du 18 juin 2018 (extrait)

Anor, dépose sa candidature au label national EcoQuartier pour le projet de requalification de la Verrerie Blanche.

Le projet de requalification de la Verrerie Blanche, la dernière des 5 friches traitées, vient achever le long processus ayant permis à Anor de faire de la requalification des friches de véritables atouts.

L'ambition du projet porté par la Commune dans la démarche EcoQuartier apparaît aux yeux de tous, comme une évidence au regard de la qualité du projet.

C'est la raison pour laquelle, Anor sera candidate au label et s'engage dans cette démarche vertueuse au travers d'une charte EcoQuartier déclinée au travers de 20 engagements.

Usine à pellet – Projet JEFERCO : un avis favorable avec une commission de surveillance du respect des obligations pour l'exploitation.

Dans le cadre de l'enquête publique en cours et après débat, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'exploitation de l'usine au regard du dossier présenté

par la SAS JEFERCO.

Néanmoins sur proposition de M. PERAT, une commission spécifique sera constituée pour la surveillance et le respect des obligations de l'exploitant, notamment pour le bruit, la sécurité, les poussières et les rejets d'air afin de permettre à la population d'obtenir les informations dans une complète transparence.

Fonds de concours et contrat de ruralité pour le complexe multi-activités rue Pasteur : 2 bonnes nouvelles pour le projet

Après l'accord pour la signature d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Sud Avesnois d'un montant de 179.038 € et une demande de financement de l'Etat à hauteur de 220.000 € dans le cadre du contrat de ruralité, le plan de financement de l'opération devrait se concrétiser et être bouclé dans les prochains mois.



UNE MINUTE DE SILENCE EN LA MÉMOIRE DE JEAN-JACQUES DOBBELSTEIN

C'est avec émotion et consternation, que la population d'Anor a appris le décès de **Jean-Jacques DOBBELSTEIN**. Homme engagé, de conviction, il a développé ses idées et ses propositions au sein du conseil municipal d'Anor de 1989 à 2008 et de 2014 à 2015.

L'assemblée municipale lui a rendu un hommage particulier et de recueillement lors de la séance du lundi 18 juin 2018. A sa famille et à ses proches, Monsieur le Maire et les conseillers ont présenté leurs sincères condoléances.

En bref... Les autres décisions prises...

- Attribution de 3 subventions 2018 à différentes associations – à l'unanimité
- Conseil Départemental du Nord : convention de partenariat pour les travaux d'aménagement et de sécurisation des traversées piétonnières sur la RD 963 – favorable à l'unanimité
- Dénomination du club house et de la tribune du stade de football - favorable à l'unanimité
- Dénomination de la rue desservant le futur EcoQuartier de la Verrerie Blanche « la rue des Verriers » - favorable à l'unanimité
- Allée des Chardonnerets – Le Tissage : cession de parcelles à la SA d'HLM l'Avesnoise – favorable à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2018-2020 de rénovation de façades : attribution d'une subvention municipale pour les travaux de M. RICHEZ rue Victor Delloe – favorable à l'unanimité
- EPF-portage foncier du 5 et 7 place du Poilu : autorisation de cession à la SA d'HLM l'Avesnoise et modalités financières – favorable à l'unanimité
- Attribution de l'indemnité de conseil au nouveau Trésorier de Fourmies – favorable à l'unanimité
- Désignation de Benjamin WALLERAND comme délégué à la protection des données (RGPD) – favorable à l'unanimité
- Jury criminel : tirage au sort pour la formation de la liste préparatoire pour l'année 2019
- Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord : adhésion à la médiation préalable obligatoire (M.P.O.) – favorable à l'unanimité
- Communication des différentes informations et remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet





FETE DU TRAVAIL – REMISE DES DIPLOMES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL



Lors de la cérémonie de la Fête du Travail du mardi 1^{er} mai 2018, Monsieur le Maire a procédé à la remise des **diplômes de la médaille d'honneur du travail**. Cette année, **7 diplômés** ont été mis à l'honneur.

La médaille "**échelon Argent**" pour **20 années** de service a été décernée à **Mme Véronique DUMOTIER** née **DREMEAUX**, conseillère en insertion sociale et professionnelle au sein du GIP Réussir en Sambre Avesnois, à **M. Franck CARLIER**, technicien principal au sein de Maubeuge Construction Automobile (MCA) et à **M. Rudy WORM**, leader à la Société AML Systems d'Hirson.

Ont reçu la médaille "**échelon Vermeil**" pour **30 années** de service : **Mme Josette MALEDANT**, hôtesse de caisse à Auchan Hirson et **M.**

Bruno CUVELIER, lamineur au sein des Acières et Forges d'Anor,

La médaille "**échelon Or**" pour **35 années** de service a été décernée à **M. André CARLIER**, électro-mécanicien à TROUW France de Fontaine-les-Vervins et à **M. Pascal DAUBERCIES**, rectifieur au sein des Acières et Forges d'Anor.

Nous tenons à leur adresser toutes nos félicitations.



★ ALLEE DES MESANGES : 5 NOUVEAUX LOGEMENTS INDIVIDUELS AUX NORMES BBC INAUGURES LE 19 JUIN DERNIER



Un projet réalisé par la SA d'HLM l'Avesnoise avec le soutien de la commune dans le cadre de la poursuite de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

En fin d'après-midi ce mardi 19 juin 2018, Patrick CHOPIN, Directeur Général Délégué de la SA d'HLM l'Avesnoise et Jean-Luc PERAT ont inauguré 5 nouveaux logements aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation) situés à Allée des Mésanges, finalisant ainsi le lotissement desservi par la rue de Momignies. Au cours des allocutions, nous avons pu apprendre que le coût de cette opération s'est élevée à 706.426 € entièrement financé par l'Avesnoise avec une subvention

Etat et un emprunt, garanti par la commune, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

C'est donc 5 nouveaux logements, 3 de type III et 2 type II, particulièrement confortables et spacieux qui viennent aujourd'hui porter à 108 le nombre de logements de l'Avesnoise sur le territoire communal.





UN AMENAGEMENT DU ZOME POUR LES P'TITS LOUPS



Le Zôme, inauguré dans la cour de l'école maternelle des P'tits loups en juin 2017, a été agrémenté de bancs et des modules qui ont été achetés par la commune, afin que les enfants puissent pleinement profiter de ce lieu.

Les enfants ont vite adopté ces nouveaux aménagements et peuvent passer des moments privilégiés entre camarades sous leur joli Zôme lors des récréations ou lors d'activités proposées par l'équipe enseignante.



STOP AUX INCIVILITES DE TOUTE NATURE

Nous avons la chance d'avoir un environnement remarquable. C'est pourquoi, nous devons le respecter et encore plus en cette période d'été. Nous sommes trop souvent **victimes d'actes d'irresponsables**.

➤ DES DÉPÔTS DE GRAVATS, DE PLAQUES D'AMIANTE ET D'IMMONDICES EN FORÊTS OU DANS LES PETITS CHEMINS



➤ DU NON-RESPECT DES TROTTOIRS POUR LES STATIONNEMENTS GÊNANTS, DES EXCRÈMENTS DE CHIEN, DE DÉGRADATIONS D'ESPACES PUBLICS.



La Commune d'Anor se mobilise pour sensibiliser au respect de la campagne et a positionné plusieurs panneaux sur les axes traversants et dans les sites les plus utilisés.

Devant tous **ces actes inadmissibles (qui coûtent cher à la Collectivité)**, nous devons tous être des citoyens engagés et mobilisés contre ces **personnes indélicates** qui **doivent être dénoncées et sanctionnées**.



UNE PREMIÈRE POUR LA DERNIÈRE DES FRICHES ANORIENNES !

C'est en effet la première fois que la commune se porte candidate au label national EcoQuartier et qu'elle obtient un niveau de financement européen aussi élevé soit plus de 1,9 million d'euros de subvention.

LA VERRERIE BLANCHE, ULTIME FRICHE TRAITÉE, ENTAME DONC SA MÉTAMORPHOSE POUR DEVENIR, DANS QUELQUES MOIS, UN QUARTIER FIER DE SON PASSÉ MAIS TOURNÉ VERS L'AVENIR !

Vous le savez, la ville d'Anor mène depuis plus de vingt ans une ambitieuse politique de reconquête de ses friches industrielles et a su faire de leur requalification de véritables atouts grâce notamment aux différentes interventions de l'Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais. Cette démarche a d'ailleurs été citée en exemple à Paris lors des journées nationales de l'ADEME et fait l'objet de plusieurs articles au niveau national. Celle de la Verrerie Blanche, la dernière des 6 friches déjà traitées (Milourd, Flament, Tissage et la Galoperie x 2 pour le traitement de l'usine et le parc) vient achever ce long processus engagé au début des années 90.



La réflexion, engagée dans le cadre de la démarche RENOUER par les Espaces Naturels Régionaux, a permis à la ville et à ses partenaires, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Avesnes, la SA d'HLM l'Avesnoise et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, de déterminer les grands enjeux fonciers, urbains et environnementaux déclinant les objectifs locaux, régionaux ou nationaux en matière d'urbanisme durable. C'est grâce à ces partenariats que cette importante opération a pu voir le jour, car un bon projet ne se fait jamais seul.

Le projet, fruit d'une réflexion partagée avec les habitants, s'attache à reconstruire une identité et une image revalorisée autour du patrimoine bâti et du coron emblématique de l'habitat ouvrier, de la mémoire industrielle ainsi qu'un lien avec le grand paysage constitué de bocage et de forêt. Ces éléments qualitatifs sont, en effet, des leviers pour changer l'image de ce quartier qui se veut fier de son passé mais tourné vers l'avenir.

L'objectif est, d'ici 4 à 5 ans, de créer une quarantaine de logements, articulés autour d'espaces publics structurants pour une réhabilitation exemplaire et une réponse innovante en matière de périurbanisation.

LA PREMIÈRE PHASE DE TRAVAUX, QUI CONCERNE 16 LOGEMENTS (7 LOGEMENTS RÉHABILITÉS, 6 NEUFS ET 3 LOTS LIBRES) AINSI QUE LA RÉHABILITATION DES HALLES ADOSSÉES AU CORON, EST D'ORES ET DÉJÀ ENGAGÉE. LES TRAVAUX AYANT DÉBUTÉ DEPUIS LE DÉBUT DU MOIS DE MARS DERNIER.

Le futur quartier, au-delà de la production de logements, permettra la mise en valeur de la biodiversité avec son parc, son plan d'eau et sa mare pédagogique.

Il sera composé de jardins partagés favorisant l'appropriation citoyenne et l'émergence de solidarités, de nouvelles constructions pour une mixité sociale et générationnelle, des locaux associatifs, un préau à proximité de l'espace sportif, un espace dédié aux entreprises de 3 cellules tertiaires et une salle polyvalente dédiée à la valorisation patrimoniale du passé industriel et ouvrier du site et plus largement de la commune.

En partenariat avec quelques passionnés d'histoire locale, cette salle, ouverte à tous, permettra une immersion dans le passé verrier et industriel du site avec une exposition permanente d'objets et de productions d'époque.



L'ACQUISITION TOUTE RÉCENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN AFIN D'Y CRÉER UN CHEMIN VERS LA FORÊT PERMETTRA LA RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE AINSI QU'UNE INTÉGRATION À L'INTÉRIEUR D'UNE RANDONNÉE THÉMATIQUE À IMAGINER SUR LA MÉMOIRE INDUSTRIELLE DE LA COMMUNE ET DES FRICHES TRAITÉES.

Retenu dans le cadre de l'appel à projet de la mesure 6^E « Accélérer la reconversion

des sites en friche, des espaces délaissés ou dégradés, dans un objectif de renouvellement urbain » du programme opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional, le dossier de la Verrerie Blanche fait désormais partie du cercle très fermé des 10 dossiers retenus par la Grande Région des Hauts-de-France. Il constitue une opération exemplaire notamment au travers de sa gestion économe et équilibrée du foncier et par ses logiques ambitieuses et innovantes de développement urbain.



GRÂCE À CE DOSSIER, LE PROJET DE REQUALIFICATION DE LA VERRERIE BLANCHE SERA COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE FONDS FEDER À HAUTEUR DE 70 % DU COÛT DU PROJET ET RECEVRA UNE SUBVENTION DE 1.925.277 € SUR UN COÛT TOTAL DE TRAVAUX DE 2.960.526,76 € H.T.



Pour réaliser ce challenge et financer cet important projet, la commune a anticipé et élaboré une stratégie financière adaptée qui s'est notamment appuyée sur le non recours à l'emprunt depuis 2011. Cela a permis à la commune de réduire de plus de 850.000 € son encours de dette. De même, Anor a également mis en place des mesures qui ont permis en 2018 d'observer une progression du résultat de clôture jamais atteint auparavant, des économies en quelque sorte.

Par ailleurs, les taux d'intérêts d'emprunts historiquement bas avec des durées de remboursements longues et quelques cessions de patrimoine ont permis de boucler et d'équilibrer le plan de financement de cette importante opération.

Tout récemment et au regard de la qualité du projet, des enjeux et des ambitions portés par la commune pour ce quartier, le Conseil Municipal vient d'officialiser sa candidature en vue d'obtenir le label National EcoQuartier. Rendez-vous donc dans quelques mois pour connaître le résultat et savoir si la commune obtiendra le label et cette reconnaissance nationale ?

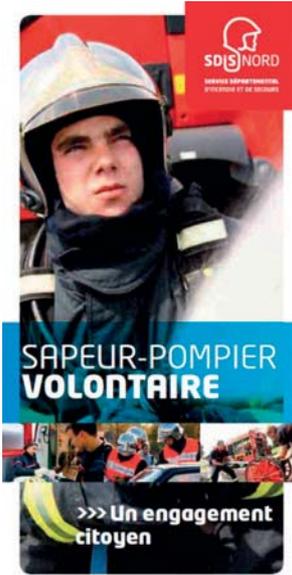
Une dernière réalisation, qui marquera la fin de la requalification des friches Anoriennes, mais certainement pas la fin des projets pour la Ville...

Remerciements : la commune souhaite remercier bien sincèrement les techniciens ayant participé et permis à ce projet d'aboutir dans les délais imposés au premier rang desquels figurent Samuel PECQUERIE, le DGS d'Anor en charge du projet, P. CHOPIN, J.L. SENECHAL, P.M. DUVETTE et C. DUSSART de l'Avesnoise – T. PLAISANT et C. GREUEZ de l'ADUS - C. BURY, D. RATAJCZAK, G. BOULEN et E. CAZIER du PNRA - A. POMPORTEZ et F. APPLINCOURT de la DDTM et N. MANDARON d'ENRX. Les services instructeurs de la Région Hauts-de-France L. LOCUFIER et C. GRUEL, ainsi que les architectes et cabinets prestataires : en phase amont REDCAT et DIVERCITES et en phase opérationnelle INSITU – AGECI et DIENTRE.





INFORMATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ANOR - RECRUTEMENT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES



Vous souhaitez devenir Sapeur-Pompier volontaire ?

Les sapeurs-pompiers d'Anor recherchent des personnes prêtes à donner un peu de leur temps au service de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.

Conditions d'accès :

- avoir entre 16 et 55 ans ;
- jouir de ses droits civiques et avoir un casier judiciaire vierge,
- résider à moins de 10 minutes du Centre d'Incendie et de Secours,

Procédure :

- avant tout, contacter le chef de Centre d'Incendie et de Secours en vue d'un entretien,
- à l'issue de l'entretien, un dossier de candidature pourra être enregistré,
- le postulant devra alors se soumettre à des tests d'aptitude.

Une fois toutes les conditions réunies, le candidat ou la candidate peut être recruté(e) et commencer sa formation. La personne recrutée peut devenir opérationnelle en moins de 6 mois, afin d'assurer les missions de secours à la personne.

Rappelons que les jeunes âgés au minimum de 13 ans peuvent rejoindre l'école des jeunes sapeurs-pompiers qui leur permet à 16 ans de passer un examen afin de devenir opérationnel.

CONTACT : **Lieutenant Fabrice SOLLIEZ**, Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Anor, 19 rue du Général de Gaulle 59186 ANOR – Tél. : **06 89 29 49 81** - Courriel : fabrice.solliez@sd59.fr

COMMUNIQUE DE LA POSTE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

La Direction de La Poste vous informe des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste d'Anor depuis fin avril 2018. Ces derniers seront modifiés comme suit :

Nouveaux horaires d'accueil :

- Lundi de 9h30 à 12h,
- Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h,
- Mercredi de 9h à 12h,
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h,
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h,
- Samedi de 9h à 12h.

Ces horaires tiennent compte de l'évolution des usages et de la fréquentation du bureau de poste.

La Poste d'Anor - 9 Rue Georges Clémenceau 59186 ANOR



POUR FACILITER VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES, ACHETEZ UN TIMBRE FISCAL ELECTRONIQUE !

Pour votre **passport**, votre **permis bateau**, le renouvellement pour perte ou vol de **votre carte nationale d'identité** ou de votre **permis de conduire**, la délivrance d'un titre pour étrangers, achetez votre timbre fiscal en ligne sur <https://www.timbres.impots.gouv.fr> comme l'ont déjà fait plus de 3 millions d'usagers depuis l'ouverture du site en mars 2015 !

Simple et rapide, l'achat du timbre en ligne est recommandé par plus de 98% des usagers interrogés.

Depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, achetez votre timbre fiscal élec-

tronique **en quelques clics et sans avoir à vous déplacer**.

À l'issue du paiement en ligne sécurisé, vous recevez immédiatement selon votre choix votre timbre électronique par courriel ou par SMS.

Pas besoin d'imprimante : l'impression papier du timbre électronique n'est pas nécessaire puisque lors du dépôt de votre demande de passeport, de carte nationale d'identité, de permis bateau ou d'un titre pour étrangers, il vous suffit de présenter, directement à partir de votre smartphone ou tablette, le numéro de votre timbre fis-



cal électronique reçu par SMS ou le flashcode reçu par mail.

Pour plus d'informations concernant la formalité qui vous intéresse, consultez le site : www.service-public.fr

Retrouvez la DGFiP sur Twitter (@dgfip_officiel) et sur Facebook (Direction générale des Finances publiques)

Communiqué de 2^{ème} liste "Anor Avenir"

La législation applicable à la Commune d'Anor au travers du bulletin municipal n'imposait pas de laisser s'exprimer la 2^{ème} liste. Néanmoins, mon équipe Bien vivre à Anor et moi-même avons souhaité leur laisser la possibilité de communiquer. (Cf. règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance le 8 avril 2014).

Anor Avenir, Nous sommes tous "Charlie".

Depuis plus d'un an, la commune est informée des nouvelles dispositions ministérielles concernant le dédoublement des classes de CP, en école primaire, cela va créer un besoin de locaux supplémentaires dans certaines écoles.

L'école dans une collectivité comme la nôtre doit être une priorité, en effet de l'éducation dépend l'avenir

de nos enfants. Pour ce faire, cela **doit** se dérouler dans un **lieu convivial et spacieux**, dans le respect des **normes** et de la **sécurité**.

Les parents sont inquiets, à la veille des vacances scolaires est-ce que la Ville d'Anor a anticipé et prévu un accueil qui permettrait à tous les enfants d'étudier dans de bonnes conditions.

L'espace existe, la réalisation de locaux au coût le plus juste aurait dû être effectuée depuis que la

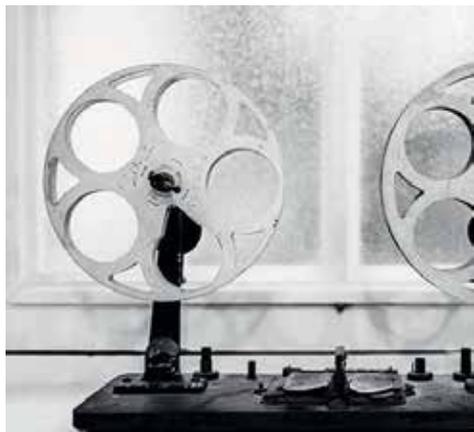
décision de diminuer le nombre d'enfants en CP a été prise.

Attention, car la mise en place de ce dispositif va entraîner une surcharge d'élèves dans les autres classes, seront-elles suffisamment **spacieuses**, et **sécurisées** ?

La Sécurité et le Bien Etudier doivent être la priorité d'une collectivité pour ses écoliers.



TOUS A VOS BOBINES POUR UNE PROCHAINE PROJECTION D'ARCHIVES A ANOR !



Une première projection a déjà eu lieu le 15 juin dernier à la salle des Fêtes Robert DUBAR annonçant le lancement d'une campagne de collecte de films amateurs et de famille afin de pouvoir les sauvegarder de manière numérique mais également permettre de valoriser notre mémoire collective.

Avec des films autour de la vie familiale, du travail, des vacances, des voyages, des fêtes ou bien encore des rites populaires, l'association Archipop propose un point de vue unique sur la vie de notre région et sur ces années marquées par tant de transformations sociales, culturelles et politiques.

Une première projection, dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecomusée et la commune, a eu lieu le 15 juin dernier et a permis à une cinquantaine de personnes de mesurer tous ces changements et de se replonger, non sans une certaine nostalgie, dans le passé au travers de films rares et anciens dont certains dataient de 1936 avec notamment des images de la procession de

Saint-Gorgon et de l'usine Sonneclair à Anor.

Certains, plus récents, ont permis d'explorer les années 1970 aux travers d'évènements sportifs (course cycliste, match de football féminin et démonstration de gymnastique), d'un ball-trap au Point du Jour et de la découverte de certains visages lors d'un repas des anciens. Si vous avez manqué ce rendez-vous ou si vous souhaitez le revoir c'est encore possible durant 3 mois et jusque fin septembre sur Internet avec l'identifiant : replay et le mot de passe : archirep à l'adresse suivante : https://www.archipop.org/manufacture/replay/2018/06/25/anor_et_alentours_1935-2004/

Tout le public présent a été conquis et enchanté d'avoir pu assister à cette projection gratuite, mais certains auraient souhaité une prolongation au-delà des 50 minutes de la durée du film. C'est pourquoi, nous vous sollicitons pour rechercher dans vos greniers et archives **tous formats de films** afin de **permettre d'organiser une nouvelle projection**, de **valoriser** et de **conserver la mémoire collective** et plus particulièrement celle d'Anor.



En effet, vos films peuvent représenter un intérêt patrimonial qui s'étend au-delà du cercle privé ou institutionnel. Ils sont le **témoignage d'une époque** et constituent une **source documentaire précieuse de notre culture et de notre histoire**. Les déposer, c'est aussi sauver vos films menacés par un processus de détérioration lorsqu'ils ne sont pas correctement conservés. **Archipop** vous propose de **les sauvegarder et de les valoriser dans un but culturel, pédagogique et patrimonial**. Vous contribuez ainsi à la création d'une mémoire audiovisuelle collective. Il vous sera remis gratuitement un DVD ou un fichier vidéo de vos films que vous pourrez à nouveau partager avec vos proches ou votre famille. Pas d'inquiétude si vous souhaitez supprimer des passages particuliers pour conserver l'intimité familiale, cela est possible. Alors à vos bobines et merci d'avance à vous !

Si vous êtes vous-même en possession de films, n'hésitez pas à contacter la Mairie d'Anor **03.27.59.51.11** ou l'association **Archipop** contact@archipop.org **03.44.22.60.55**. www.archipop.org



L'ASSOCIATION "A LA CROISEE DES SAVOIR-FAIRE"

Nouvelle association, "**à la croisée des savoir-faire**" est un regroupement d'artisans, commerçants et producteurs, dont le but est de promouvoir les savoir-faire de la Commune d'Anor et de ses environs.

Elle se veut **fédératrice et porteuse de projets** réunissant différentes activités.

Elle est le fruit d'une amitié entre plusieurs commerçants qui ont souhaité donner un caractère officiel à leur groupe.

L'association se compose actuellement des artisans suivants :

- les "**Bougeries du Bocage**",
- "**l'Escavéche du Val d'Oise**",
- la maison "**Henri Maire**",
- "**la Ferme de Clében**",
- la pâtisserie "**Aux délices d'Or**",
- et de la "**Brasserie de Thiérache**".

La page Facebook "**À la croisée des savoir-faire**", dédiée à l'association, a été créée. Vous y retrouverez des **informations pratiques**, des **offres des artisans membres**, et des activités ou sorties d'autres associations. Elle vous informera également sur les activités proposées par la Ville d'Anor.



Deux rendez-vous à ne pas manquer

"A la croisée des savoir-faire" vous accueillera les **15 et 16 Septembre 2018** de **11h à 18h** lors de **ses portes ouvertes** où vous découvrirez les produits ou prestations des membres ainsi que ceux d'autres invités locaux.

Des animations et une restauration sur place vous seront proposées. Le tout sous chapiteau, rue de la Chapelle Blanche à Anor (direction vers la Belgique).

L'association s'associe également à la préparation du **Marché de Noël d'Anor**, qui se déroulera du **23 au 25 novembre 2018**, avec une tombola offerte par les exposants et vous permettra de participer à un lâcher de lanternes volantes (moyennant participation) (si les conditions météo le permettent).

L'association tient par ailleurs à remercier la Mairie d'Anor et la Communauté de Communes Sud Avesnois pour leur soutien.

Le bureau de l'association "**A la Croisée des Savoir-faire**" se compose des membres suivants :

- **Président** : M. DROUARD Alexandre
- **Trésorier** : M. LEBOUQC Ghislain
- **Secrétaire** : Mme BOULANGER-DESCAMPS Nathalie

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS :

M.DROUARD Alexandre, Président de l'association, au **06 80 90 15 87**

Courriel : savoir-faire-anor@orange.fr – Page Facebook : **À la croisée des savoir-faire**

Siège social de l'association : Mairie d'Anor 5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange – B.P. 3 – 59186 ANOR.



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS REFLEXES



La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant **au moins trois jours consécutifs**. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : *la chaleur* et *la durée*.

Ma santé peut être en danger quand ces **3 conditions sont réunies** :

- il fait très chaud,
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- cela dure plusieurs jours.

Quels sont les risques liés aux fortes chaleurs ?

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- **Lorsque l'on est âgé**, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie - température supérieure à 40° avec altération de la conscience).

- En ce qui concerne **l'enfant et l'adulte**, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

Quelles sont les personnes à risque ?

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans ;
- les femmes enceintes ;
- les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.
- les personnes confinées au lit ou au fauteuil ;

Quels sont les bons gestes ?

- Boire régulièrement de l'eau,
- Mouiller son corps et se ventiler,
- Manger en quantité suffisante,
- Eviter les efforts physiques,
- Ne pas boire d'alcool,
- Maintenir sa maison au frais (fermer les volets le jour),
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Renseignements auprès de la Plateforme "**Canicule info service**" au **0 800 06 66 66** (appel gratuit) accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00.

Renseignements sur

<https://www.gouvernement.fr/risques/canicule>



KIT DE 5 AMPOULES GRATUITES

Vous souhaitez faire des économies sur votre éclairage !

Alors n'hésitez pas ! Bénéficiez **gratuitement d'un pack de 5 ampoules LED** dans le cadre du partenariat entre FACE Thiérache et ENGIE.

Pour bénéficier de ce kit gratuit, **il suffit d'être client chez ENGIE** et de contacter **Face Thiérache** au **03 27 64 82 80**.

FACE Thiérache

2 rue du Général
Raymond Chomel
59610 FOURMIES.



JOURNÉE A LA MER - WISSANT

JEUDI 23 AOÛT 2018

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité d'Anor ont le plaisir de vous proposer une journée à la Mer le **jeudi 23 août 2018 à WISSANT**, village de pêcheurs niché entre le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez, un des points touristiques incontournables de la Côte d'Opale, avec en arrière pays le bocage boulonnais.

Le **départ** est prévu à **07h00** devant la Mairie, le **retour** vers **21h30** à Anor. **Places limitées à 77 personnes** (1 seul bus). Règlement à effectuer à l'inscription.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au **vendredi 03 août 2018**.

Chacun pourra profiter à sa guise du sable et du soleil... Il est nécessaire de **prévoir votre pique-nique** (ou restauration sur place). Une collation vous sera également offerte.

TARIFS

- 10,00 €** Personne domiciliée à Anor et bénéficiant d'aide du CCAS ou des Restaurants du Cœur d'Anor
- 15,00 €** Autre personne domiciliée à Anor
- 5,10 €** Enfant/adolescent mineur anorien accompagné par un parent
- 20,00 €** Personne non domiciliée à Anor

N.B. : Il sera demandé une **autorisation parentale** pour tout enfant (ou adolescent) confié à un adulte par les parents (au risque de se voir interdire l'accès).





• Rue du Petit Canton - Impasse
Marquage au sol après réfection de la voirie - octobre 2017



• Rue Clémenceau
La fibre arrive et s'installe - février 2018



• Ancienne Ecole du Point du Jour
Sablage, rejointoiement par le service insertion de la CCSA - janvier 2018



• Sécurité
Arbre Rue Gabriel Péri avant abattage - février 2018



• École Municipale de musique
Changement de fenêtres - janvier 2018



• Sécurité
Arbre Rue Gabriel Péri en cours d'abattage - mars 2018



• **La Verrerie Blanche**
C'est parti pour plusieurs mois - mars 2018



• **Club-house du Stade**
La finition avec la pose de l'enrobé - mai 2018



• **Le « 36 » (Ancienne école maternelle)**
Les travaux ont commencé – mars 2018



• **Impasse – Place du Fort**
Réfection totale de la voirie - mai 2018



• **École Daniel Vincent**
Changement de porte et fenêtres pendant les vacances de Pâques - avril 2018



• **Logement communal Quartier de la Galoperie**
Assainissement non-collectif, accessibilité... tout aux normes. Isolation. Performance énergétique – mai 2018

LE CLEA : UNE OUVERTURE CULTURELLE DE QUALITE



Proposé dans le cadre du Dispositif « **Par monts, par vaux, et par plaines** », en parallèle du **Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)**, porté par la **DRAC** (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et soutenu par le réseau médi@pass de la Communauté de Communes Sud Avesnois, les élèves de l'école du Petit verger ont pu bénéficier de deux interventions d'une très grande qualité.



Tout d'abord, l'ensemble de l'école a eu la chance d'assister, le mardi 15 mai 2018, à une représentation du **Quatuor TANA**, pendant laquelle les artistes ont fait découvrir et percevoir **la musique contemporaine de façon ludique et participative aux élèves**. Ceux-ci ont été très réceptifs et ravis de ce moment.

Puis, le jeudi 31 mai 2018, deux classes de CM1-CM2 de l'école ont assisté à une représentation de **la Compagnie « Par-Dessus bord »**. Après une écoute attentive de la prestation, un échange riche entre l'artiste et les élèves a eu lieu. Ce fut **un réel moment de partage** avec des intérêts divers : « Pourquoi avez-vous choisi ces musiques ? Combien de temps avez-vous mis pour préparer le spectacle ? Est-ce difficile de retenir le texte ? Pourquoi le hamster enfermé, ne sort-il pas quand la porte de sa cage est ouverte ? Vous n'avez pas peur que le décor vous tombe dessus ? »

De retour en classe, les élèves étaient enjoués et les enseignants ont pu approfondir **les notions de philosophie** évoquées dans ce spectacle en s'appuyant sur **quelques maximes de Morale ou adages juridiques** tels que :

- *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...] » Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789.*
- *Nul n'a droit de faire ce que la liberté d'un autre lui interdit. Jean-Jacques Rousseau.*
- *Un homme n'est pas le maître d'un autre homme. Épictète.*
- *La liberté commence où l'ignorance finit. Victor Hugo.*

Le CLEA, à l'initiative de la Communauté de Communes, **permet à la culture de venir à la rencontre des élèves et de découvrir des domaines très variés**. Celui-ci a encore une durée de deux ans et de beaux projets devraient encore voir le jour pour l'enrichissement culturel et l'épanouissement des enfants, mais aussi de l'ensemble de la population.



INFORMATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



En raison des travaux du complexe "LE 36", futur espace multifonctionnel (Médiathèque, centre de loisirs, ludothèque, etc...), **la bibliothèque municipale** et l'accueil de loisirs ont été transférés à la **Salle Lobet** (Espace François Mitterrand-Rue Pasteur).

Pour rappel, les jours et horaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont les suivants :

- le Mardi de **16h00 à 18h00**,
- le Vendredi de **16h00 à 20h00**.

Attention, durant la période estivale, la bibliothèque sera fermée du **06 août au 05 septembre 2018 inclus**.

Renseignements et contact :

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ANOR

Salle LOBET - Espace François Mitterrand 59186 ANOR

Téléphone : **09.62.68.31.58** - Courriel : contact-bibliotheque@anor.fr





POUR LES 12/17 ANS, TOUT AU LONG DE L'ANNEE, UNE MULTITUDE D'ACTIVITES !



Le partenariat de la Commune d'Anor avec le Centre Socio-Culturel de Fourmies permet aux jeunes Anoriens, âgés de **12 à 17 ans**, de pouvoir bénéficier du dispositif « **Loisirs Jeunes** » en leur proposant des **animations variées**, des rencontres avec les jeunes de Fourmies, Féron, Wignehies au cours de différentes sorties encadrées, lors de veillées ou dans des clubs comme le club « robotique ».

Des séjours gastronomie, équitation, sportifs sont également proposés à des tarifs abordables pour tous avec possibilité d'auto-financement par les jeunes.

La nouvelle plaquette est disponible à l'accueil de la Mairie et sur la page Facebook « **Secteur Jeunes Csc de Fourmies** ». Les inscriptions se font directement en Mairie d'Anor.

Au programme de cet été : des sorties au parc Walibi et Aqualibi, des soirées bowling, piscine, lasergame, barbecue, cinéma, des activités sportives comme la plongée, le quad, le jump XL et des soirées spectacles dans le cadre des Féron'arts.

Il y en a pour tous les goûts et l'ambiance est toujours au rendez-vous. **Alors venez vite vous inscrire !**



PRIX DES INCORRUPTIBLES, DE BELLES RENCONTRES AVEC LES AUTEURS



Cette année encore, les élèves de l'ensemble des écoles d'Anor ont bénéficié du soutien de la Commune pour le financement des **mallettes de livres** dans le cadre du **Prix des incorruptibles**. Cette action est menée en partenariat avec la Communauté de Communes Sud Avesnois et l'Education Nationale.

Après avoir mené des projets en classe sur les livres, certains écoliers **ont eu la chance de rencontrer des auteurs**. Pour commencer, les classes de CE1 des écoles du Petit Verger et de Daniel Vincent ont eu la visite de **Nancy GUILBERT**, auteure de « Un mur si haut », le vendredi 30 mars 2018. Lors de sa venue, Nancy Guilbert a présenté ses ouvrages aux élèves, puis elle a répondu à leurs questions et leur a expliqué les métiers d'auteur, d'illustrateur, d'éditeur et d'imprimeur. Elle leur a ensuite lu son dernier album : « L'ourse bleue » sorti en mars. Enfin, elle leur a dédié leur album de classe « Un mur si haut » avec un joli tampon de Plume et Timy, les deux héros de l'histoire.

Ce fut ensuite le tour des CM1 des classes de l'école du Petit Verger de recevoir **Alice BRIERE HAQUET**. Plusieurs élèves (Célia M., Cloé C., Dylan B., Lola C. et Mathéo D.) nous racontent ce moment : « En classe, nous avons travaillé sur l'album « Nina », ce livre parle de l'enfance de Nina Simone, chanteuse de jazz ; du racisme et de la ségrégation. Pour préparer la venue de l'auteur dans notre classe, nous avons écouté des musiques de jazz de Nina Simone. Nous avons ensuite rédigé des questions afin d'interviewer Alice. Puis, elle nous a même lu son dernier album. Elle nous a aussi proposé un atelier, écrire une histoire avec les 3 étapes : choisir les personnages, trouver le problème puis une solution. Ensemble, nous avons réfléchi pour chercher des idées pour les différentes étapes de notre histoire. Nous allons l'écrire en classe avant de l'envoyer à Alice. Enfin, elle nous a signé des autographes et dédié notre album. C'était très intéressant et nous la remercions de sa gentillesse ! »

Le prix des incorruptibles s'est poursuivi par le **vote de chaque classe pour leur livre préféré** et s'est clôturé par la **réalisation d'une exposition**, mise en place par Sophie WAROQUIER, grâce aux différentes productions des élèves.

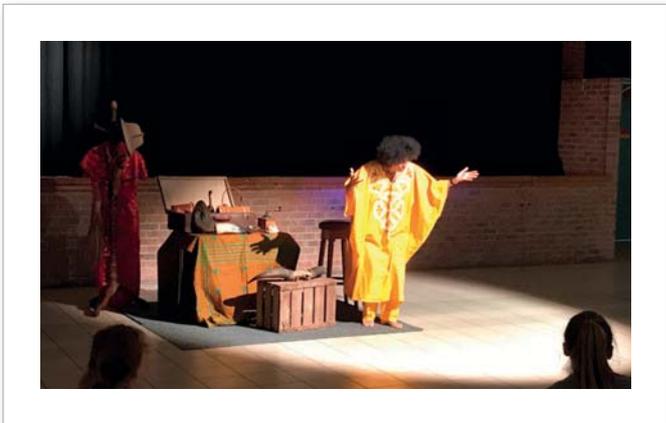




★ **Nettoyage de Printemps**
Opération Hauts-de-France propres
Samedi 17 mars 2018



★ **3^{ème} édition de la Quinzaine du Conte**
transfrontalière Sud Avesnois
et Momignies
Séance scolaire avec Ria CARBONEZ, Conteuse
Lundi 9 avril 2018



★ **Auditions de l'Ecole**
Municipale de Musique
Classes de Clarinette, Flûte traversière et Cor
Samedi 31 mars 2018



★ **Repas des aînés**
Samedi 21 avril 2018



★ **Chasse aux œufs**
Pâques 2018 au Parc Despret
Lundi 2 avril 2018



Les doyens du repas : Madame **Carmen CAVELIER**,
95 ½ ans, et Monsieur **Fernand ROLAND**, 91 ½ ans.



★ Journée de l'Europe

Mardi 15 mai 2018
Organisée par le Comité de Jumelage Anor-Europe avec la participation des écoles d'Anor et de Momignies



★ Fête des Voisins

Vendredi 25 mai 2018



Rue du Camp de Giblou

★ Parcours du Coeur

Vendredi 25 mai 2018
avec la participation des écoles d'Anor



★ Fête de la Musique

Samedi 16 juin 2018



★ Réception de la Fête des Mères

Vendredi 25 mai 2018



Avec le groupe « FREDDY LOCO » accompagné de l'Harmonie de l'Ecole Municipale de Musique

DUCASSE DE L'ÉTÉ - PLACE DU 11 NOVEMBRE DU 10 AU 15 AOÛT 2018

★ Programme

- **Vendredi 10 août :**
17h : Chansons françaises par le groupe "N.F.M. Tour".
- **Samedi 11 août :**
A partir de 17h : **Ambiance musicale.**
- **Dimanche 12 août :**
17h : **Nico Di Santy** chante **Goldman**



- **Lundi 13 août :**
17h : **Céline** chante **Céline Dion**
- **Mardi 14 août :**
17h : **Hervé Michel** sosie officiel de **Michel Sardou**
- **Mercredi 15 août :**
8h-18h : **Brocante** – Place du 11 Novembre - Réservations au 06 85 18 60 27 (Football Club Anorien)
17h : **Richard Watson** chante la **chanson française**



★ Festival cuivres en nord 2018



- **Du vendredi 26 au dimanche 28 octobre 2018**
Salle des Fêtes Robert Dubar et Gymnase Pierre de Coubertin. Organisé par l'association Génération acoustique et l'Ecole Municipale de Musique d'Anor.

Renseignements et réservations auprès de l'Ecole Municipale de Musique au **03 27 59 57 99** ou par courriel : secretariatcoledemusiquedanor@gmail.com ou sur www.cuivresennord.com

SPECTACLE 14-18

"LES AMOUREUX DE LA MADELON"
par la Compagnie Orchidée

Vendredi 30 novembre 2018 à 20h30
Salle des Fêtes Robert Dubar

Une comédie musicale inspirée de faits réels.

L'histoire : Conflit 1914-1918.

Dans un poste de secours, à l'arrière du front, malgré les combats qui font rage, la vie semble vouloir reprendre ses droits : Par ce soldat qui tombe amoureux de cette infirmière. Ou par cette mission étonnante confiée par l'état-Major : Monter un spectacle pour distraire les troupes... Les combattants trouveront ils la force d'ouvrir une parenthèse de joie dans le marasme ambiant ?

Découvrez **une comédie musicale bouleversante**, où projections d'images, chant, danse et humour s'entremêlent et emmènent le public dans un tourbillon d'émotions...

Ce spectacle connaît un grand succès auprès du public depuis sa création en 2014.

Déjà 50 dates programmées en France et en Europe, pour un spectacle qui fait cohabiter **divertissement, culture et devoir de mémoire.**

Producteur : Gérard HOUZÉ.

Durée du spectacle : 1h20

ENTREE GRATUITE. VENEZ NOMBREUX !

Extrait vidéo sur www.lesamoureuxdelamadelon.com

